COMMUNE DE SAINT LAURENT DU BOIS Département de la Gironde

ARRETÉ

AR_2024_03

Interdiction de circulation et déviation des Transports Exceptionnels - RD672

Le Maire

de Saint-Laurent-du-Bois,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ; Vu la demande formulée par l'entreprise FAYAT TP ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux d'aménagement du Bourg par l'Entreprise FAYAT TP sur la RD672, il y a lieu d'interdire la route aux Transports Exceptionnels ;

ARRÊTE :

Article 1er

À partir du 19/02/2024 et jusqu'au 23/02/2024 inclus, la circulation sur la RD672, dans le Bourg de la commune de ST-LAURENT-DU-BOIS, sera interdite aux Transports Exceptionnels pour permettre le déroulement des travaux d'aménagement du Bourg. Le numéro d'astreinte sera le suivant : 06 70 09 22 50 (M. Mathieu LOUSTALOT, Ingénieur Travaux FAYAT TP).

Article 2

Une déviation sera mise en place par la RD670 de SAUVETERRE-DE-GUYENNE jusqu'à LA RÉOLE, puis la RD113/RD9E1 jusqu'à LANGON.

Article 3

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise FAYAT TP.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Laurent-du-Bois, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de LANGON, Monsieur Mathieu LOUSTALOT (Ingénieur Travaux FAYAT TP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Laurent du Bois, le 25 janvier 2024

Le Maire, Colin SHERIFFS

Pour extrait certifié conforme

RF
SOUS PREFECTURE DE LANGON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/01/2024
033-213304272-20240125-AR_2024_03-AR

